



**TEMOIGNAGE PERSONNEL
SUR MA PARTICIPATION AU COLLOQUE INTERNATIONAL
« LES RELIGIONS DANS LES DEMOCRATIES »**

LES 25 ET 26 JUIN 2011 A TUNIS

Par Juge Klaus Reinhold, Cuxhaven

A la fin de cette manifestation de deux jours une jeune Tunisienne qui avait répondu favorablement à l'invitation publique à ce colloque, déclarait publiquement devant dans la plénière : « C'est le meilleur colloque auquel j'ai assisté à ce jour ». Incapable de faire passer en revue les nombreux colloques auxquels j'ai participé pour en dresser un bilan rapide, je peux toutefois avancer que ce colloque fut pour moi, et sans aucun doute, un des colloques les plus importants et les plus réussis. Dès la préparation du séminaire j'ai vite réalisé que la communication sur le thème abordé lors de la rencontre du 25 et 26 juin à l'hôtel Africa – lieu particulièrement propice pour cette conférence internationale vu sa situation à l'avenue Bourguiba, artère promue depuis un certain 14 janvier 2011 au niveau historique de la Bastille – allait briser le mur de son des considérations purement académiques. Je devinai que l'on ne pourrait pas discuter sur la base d'une séparation socialement et constitutionnellement établie entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, qu'il ne s'agirait pas d'une simple interprétation juridique des normes. Parallèlement, j'ai pressenti quelque peu l'angoisse du monde tunisien – et bien d'autres mondes encore – de voir se terminer en un échec catastrophal un des événements les plus beaux jamais vécus par cette nation, la Révolution du jasmin de janvier dernier. Grâce à internet j'ai appris que l'on pouvait, par un simple clic de souris, donner son avis sur les différents articles de la nouvelle constitution et sur la question de savoir si l'article 1 de la constitution tunisienne définissant l'Islam comme étant la religion d'Etat de la Tunisie, devait être maintenu et que de nombreux internautes se prononçaient en faveur du maintien de cet article. Dans l'avion qui m'amène à Tunis je lis dans le quotidien tunisien « Le Temps » que la revue mensuelle Al-Hayât-Takâfiyya plaçait son édition avril-mai 2011 sous le titre « La laïcité et le ca-

ractère civil du pouvoir politique : les axiomes et les questions". L'article mentionne que la quasi majorité des Tunisiens était pour une « démocratie réconciliatrice » des différentes idéologies par rapport aux partis politiques, en favorisant, dans l'ensemble, la culture du dialogue et du rationalisme pour éviter l'anarchie. A ce sentiment aux contours flous de la peur de l'anarchie s'ajoute cette impression qu'Abdelwahab Meddeb, professeur tunisien pour la littérature comparative domicilié à Paris, exprime dans son livre « PRINTEMPS DE TUNIS – La métamorphose de l'Histoire, éditions Albin Michel, Paris, 2011, p. 54 : « Nous savons que l'islamisme sera présent sur la scène sociale et politique. Là, réside l'enjeu de l'épreuve démocratique ». Il s'affiche publiquement par le mouvement islamiste Ennahda, un parti qui pourtant souligne son adhésion aux principes démocratiques.

En me promenant pour la première fois – c'était ma première visite dans un pays musulman – à Tunis, ville bouillonnante et cosmopolite, j'ai senti beaucoup de similitudes avec l'Europe de l'Ouest, de modernité commerciale et de nonchalance individuelle et j'étais impressionné par cette formidable amabilité et cette politesse dans les comportements. J'ajouterais également que jamais je n'ai eu aussi peu peur des agents de police et des soldats, des fils de barbelés et des chars qu'à Tunis – et aucune peur de devenir la victime d'un délit civil. Il y régnait une atmosphère de légèreté qui n'avait rien de menaçant et était dominée par la confiance – voilà ce que j'ai ressenti pendant tout mon séjour. Mais j'ai également senti que Tunis n'était pas une ville que l'on pouvait comparer avec Munich, Berlin, Hambourg ou Hanovre, la seule différence se situant au niveau folklorique. Alors que dans les villes allemandes mentionnées l'atmosphère se caractérise par l'absence de la religion, on ne peut pas dire autant de Tunis. Le rythme des rues tunisoises ne s'apprête pas aux mélodies de la Nouvelle-Orléans, à l'exubérance et aux bruits stridents de certaines métropoles italiennes, pas plus qu'aux grands boulevards des villes françaises avec leur génie planificateur dominé par la raison temporelle. Malgré l'affairement et l'animation bruyante se sont la sérénité et la tranquillité qui dominent, qui, pour moi, ne peuvent s'expliquer que par l'existence d'une mentalité commune transmise de génération en génération. Les habiles typiquement arabes, notamment les voiles des femmes – dont la grande diversité caractérise l'image de la rue au point d'atteindre les limites de la mode – ne permettent aucun doute que les gens qui vivent dans cet univers sont des croyants ou, tout du moins, qu'ils sont davantage liés aux contenus religieux que les gens de « chez nous ».

Pour le thème de la religion dans la démocratie tunisienne, cela veut dire qu'il ne peut y avoir une désacralisation à l'instar de la révolution française de 1789. Ce qui ne veut pas forcément dire que la révolution du jasmin a été portée par l'Islam ou – ce qui ne semble pas avoir été le cas – qu'elle s'est dirigée contre l'Islam ; en tout cas, le peuple ne comprendra pas et n'acceptera pas une constitution islamophobe. Cela signifie également que l'on ne peut pas partir d'une séparation stricte entre l'Etat et la religion, conception pourtant tout à fait normale pour les chrétiens pratiquants en Europe. Dans ce sens, le colloque a été d'une très grande actualité. Il a traité des questions qui sont d'une importance existentielle pour la nation et, très

probablement, pour l'ensemble du monde arabe ou du moins pour les pays touchés par le printemps arabe.

Que ce thème était d'une actualité brûlante, je l'avais compris avant même la manifestation – en raison de la date : quelques semaines – à la mi-juin – avant les élections pour l'assemblée constituante.

J'ai été très heureux de pouvoir enchainer après le discours d'introduction impressionnant du représentant résident de la Fondation Konrad Adenauer à Tunis, M. Klaus Loetzer.

A la différence des autres intervenants, notamment ceux qui représentaient la Belgique, les Etats-Unis, la France et la Pologne – autrement dit les « démocraties confirmées » - j'ai été le seul juriste et de surcroît quelqu'un qui avait consacré sa carrière presque exclusivement au métier de juge et par conséquent habitué à appliquer, à l'occasion, la loi à des faits de la vie.

Dans ce sens, le prologue historique présenté par M. Loetzer qui avait esquissé les différentes conditions historiques ayant abouti et à la constitution de Weimar et à la loi fondamentale, m'a permis d'aborder directement les articles de la loi fondamentale qui touchent directement la thématique de la religion – la liberté de culte – et de l'Etat. Pour l'essentiel, j'ai présenté ce qui a été développé dans le fichier joint intitulé « La Religion dans la Loi Fondamentale ». L'atmosphère très détendue et amicale de la conférence m'a heureusement permis de m'exprimer de manière libre et naturelle. Hormis le fait que les interventions belges, américaines, polonaises et françaises ont été très instructives, il était tout à fait dans le sens de cette manifestation que – en dépit des points de départs historiques très divers – les intervenants arrivaient tous à la même conclusion, à un refus unanime d'un système théocratique et à la séparation de l'Etat et de l'Eglise comme une condition sine qua non d'un Etat de droit. Et pourtant, on



Klaus Reinhold

ne présentait aucunement des systèmes constitutionnels qui avaient inscrit l'absence de la religion, sous quelque forme que ce soit, sur leur bannière. Ce qui m'a particulièrement frappé ce que la non-uniformité de la législation et de la juris-

prudence dans les pays-membres de l'UE a suscité de nombreuses questions de la part des participants arabes. Ainsi, la question de savoir comment il était possible qu'en France les enseignantes musulmanes n'avaient pas le droit de porter le foulard dans les écoles publiques, alors que selon la jurisprudence de la loi constitutionnelle fédérale (BVerfG) le port du foulard ne constitue pas, en tant que tel, une violation des devoirs liés à la fonction de l'enseignante et notamment l'obligation d'adopter un comportement neutre face à la religion. J'ai répondu – avec l'accord du Père Maurice Borrmanns, le religieux français présentant le modèle français – qu'il existait de nombreuses questions dans l'UE pour lesquelles la jurisprudence n'a pas été harmonisée mais que, par contre, il existait une obligation de respect des interprétations différentes. J'ai expliqué notamment par rapport à la décision de la Cour européenne des droits de l'homme du 10/11/2005 – l'affaire Leyla Sahin/Turquie – que ladite cour avait, en dernier lieu, penché vers l'interprétation française en ne pas qualifiant l'interdiction étatique du port du foulard islamique dans les universités turques comme une violation de l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme portant sur la liberté de pensée, de conscience et de religion.

A mon avis, les explications de Bernhard Feltz, professeur de philosophie de l'Université catholique de Louvain ont été très utiles pour un public apparemment en majorité composé d'intellectuels. En se référant, entre autres, à Descartes, Pascal, Kant, Habermas et son concept de la société post-séculaire et John Rawls, il a émis le postulat d'un état pluraliste qui serait le résultat d'un développement de l'histoire des idées, qui reconnaît clairement que la notion de Dieu se place en-deçà du processus de connaissance cognitive. Il a notamment souligné que ces idées étaient déjà contenues dans la constitution belge de 1831, une des plus anciennes constitutions européennes – notamment parce que l'actuel article 20 – autrefois l'article 15 – normalise la liberté de religion négative : « Nul ne peut être contraint de concourir d'une manière quelconque aux actes et aux cérémonies d'un culte, ni d'en observer les jours de repos. »

Pour les Tunisiens qui se battent aujourd'hui pour élaborer une nouvelle constitution qui répond aux désirs de liberté de l'homme, il était probablement très utile de ne pas seulement avoir appris de la part des représentants des démocraties « établies » que ces démocraties adhèrent toutes au principe de la laïcité, mais également qu'elles protègent expressément l'activité religieuse et idéologique, autrement dit, que le « oui » inconditionnel pour un état neutre par rapport aux idéologies ne signifie pas une négation des croyances religieuses pas plus qu'une situation de non contact et de distance par rapport à ces croyances. Dans ce sens, les paroles du Père Borrmanns selon lequel le manque de coopération entre l'Etat et les évêques catholiques lors de la rédaction de la constitution française de 1957 avait été une erreur, n'a été aucunement contestée.

La présence de représentants d'un grand nombre de pays musulmans à ce colloque m'a fait comprendre que les Tunisiens à la recherche d'une nouvelle constitution, d'une constitution moderne correspondant à l'esprit de la révolution, sont en-

trés dans une vaste discussion qui touche notamment à l'ensemble de la culture islamique. Il a été impressionnant de voir le nombre de cultures qui ont pu s'exprimer : la Turquie, l'Indonésie, les états du Mashreq. Dans cela, il fallait distinguer entre les états qui vivent déjà en démocratie comme la Turquie et l'Indonésie et les états dans lesquels, après le début du printemps arabe en Tunisie, vivent encore leur révolution et/ou qui, à ce jour n'ont pas encore formé une société stable postrévolutionnaire.

Concernant la situation égyptienne, j'ai appris avec beaucoup d'intérêt que dans 21 provinces du pays, la charia constitue la source principale de droit et que conformément à l'article 2 de la constitution, la charia est la source de toute législation. Que la société musulmane n'est pas forcement synonyme d'abandon de toute liberté d'esprit a été souligné par la contribution du représentant de l'Indonésie, un pays à 85% musulman et un des états musulmans les plus tolérants caractérisé par les 5 principes suivants :

1. La foi en un seul dieu
2. Un humanisme équitable et juste
3. La foi en l'unité de l'Indonésie
4. Que chaque citoyen est à la disposition de la nation
5. Une justice sociale

Afin d'empêcher la distribution du magazine PLAYBOY – dans lequel des hommes et des femmes sont souvent présentés dans leur plus simple appareil et d'une manière que de nombreux Indonésiens considèrent pornographique – à Bali, un projet de loi a été élaboré pour interdire la représentation de la nudité. Etant donné qu'une telle loi aurait aussi menacée l'apparition en public des Papous, qui sont généralement nus, cette loi n'a pas été adoptée. Si j'ai bien compris, la distribution de PLAYBOY à Bali n'a donc pas pu être empêchée.

Concernant la flexibilité des cultures musulmanes, j'ai été particulièrement impressionné par la contribution de la Tunisienne Amel MOUSSA, auteure du livre „Bourguiba et la question de la religion“ et poète. Elle a notamment souligné que dans le cadre d'une politique libérale, Bourguiba avait lui-même appelé les Tunisiens à violer certaines obligations et/ou interdictions alimentaires du Ramadan.



A mon avis, la communication à la plénière a été clairement guidée par le désir profondément

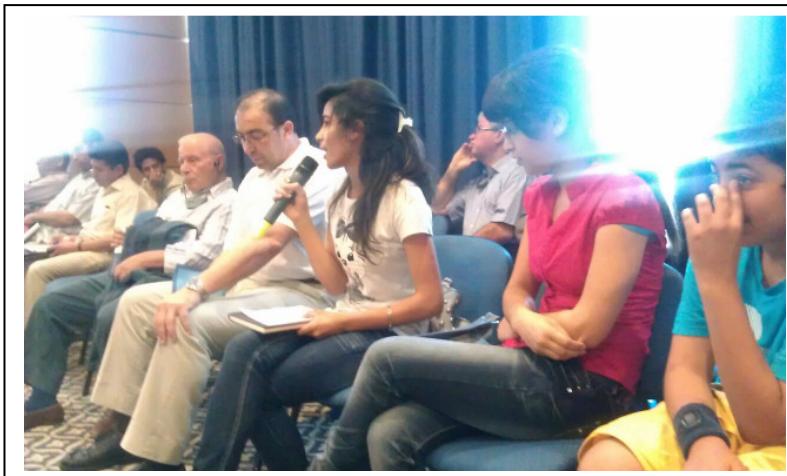
ancré pour la création d'une société fondée sur la laïcité à l'intérieur de laquelle l'Islam aura toute sa place. Dans les discussions personnelles avec les Tunisiennes

et Tunisiens, j'ai appris que l'Islam n'était pas en contradiction avec l'ordre démocratique, qu'il existait des juristes musulmans pour lesquels la charia était incompatible avec l'Islam.

Ce qui m'a impressionné c'était la grande amabilité et la politesse qu'on m'a témoigné et également le grand intérêt pour l'Allemagne et son système juridique qui s'exprimait p.ex. dans la question de savoir si et comment des partis anticonstitutionnels pouvaient être interdits en Allemagne. Ce qui était également évident c'était la peur de voir la mauvaise situation économique se prolonger dans le pays. Pendant la pause, j'ai participé aux discussions portant sur une possible relance du tourisme notamment par un tourisme davantage orienté vers des objectifs culturels. J'ai été particulièrement touché par une feuille de papier qu'un Tunisien m'avait remis pendant la pause et qui contenait, comme il m'expliquait, un message de sa mère. Celle-ci s'est présentée comme la présidente de l'Association du Bien-être pour le Développement. En indiquant son adresse, elle m'a demandé de soutenir économiquement les efforts de cette association pour atteindre les objectifs de la révolution pendant cette période de transition vers la démocratie. Je me souviens également de la grande amabilité d'une jeune Tunisienne qui s'est adressé à moi pendant la pause déjeuner pour me poser des questions sur mon expérience comme juge des affaires familiales, tout en me racontant par la suite qu'elle aimait le jazz et le blues et qu'elle était membre d'un groupe à Tunis – à mon grand plaisir elle m'a même chanté un petit échantillon accompagné de quelques pas de danse – et que ce groupe était aussi intéressé par des concerts en Allemagne.

De mon point de vue, le colloque a connu beaucoup de succès. Le grand nombre de participants a, par ailleurs, souligné la grande actualité du problème. Ce qui m'a particulièrement plu, c'était la participation d'un grand nombre de jeunes Tunisiennes et Tunisiens ; et ce n'était certainement pas qu'un acte sympathique – mais un signe de l'effet porteur d'avenir de cette manifestation – qu'autant d'enfants étaient

présents à cette manifestation. J'ai particulièrement apprécié que l'excellent modérateur, le Pr. Mohamed HADDAD, a accordé la parole à une jeune fille de 14 ou 15 ans. La jeune fille habillée à l'occidentale et que rien n'aurait pu distinguer d'une jeune Française ou Allemande, nous demandait pourquoi on était contre la religion, celle-ci étant quelque chose de bien et d'agréable. Le Pr. Haddad lui a répondu avec beaucoup de gentillesse que l'on n'avait pas l'intention de détruire la



religion, celle-ci étant quelque chose de bien et d'agréable. Le Pr. Haddad lui a répondu avec beaucoup de gentillesse que l'on n'avait pas l'intention de détruire la

religion. Toutefois, la question de la jeune fille nous a fait comprendre à quel point il était difficile de ne pas créer des malentendus ou de les dissiper.

Vers la fin du colloque, l'appel d'une jeune Tunisiene touchant par sa grande sincérité, à la fois très douce et très claire implorait l'assistance de respecter, de protéger et de reconstituer les droits de l'homme –et notamment ceux de la femme – à la liberté et l'autodétermination. Pour moi, cette jeune femme fut le symbole très convaincant de la grande fragilité de l'actuelle situation de transition.

Même si, pendant tout mon séjour, je me suis toujours senti très en sécurité à Tunis – à tel point que parfois il fallait que je me rappelle que, il y a quelques mois seulement, dans ces mêmes rues il y avait encore la révolution – j'ai compris en direct peu après la fin du colloque que la jeune Tunisiene avait eu raison, que son appel a été fondé et que les informations sur les mouvements islamistes qui tentent systématiquement de détruire la démocratie, n'étaient pas que des simples suppositions. Vers 17 heures le 26 juin des groupes salafistes ont essayé par la force d'empêcher la projection d'un film à la salle de cinéma « Africa Art » juste à côté de notre hôtel. Il s'agissait du film « Ni Allah ni Maître » de la réalisatrice Nadia El Fani. Toutes les vitres de l'entrée ont été brisées. L'intervention, dans un premier temps très timide de la police pour protéger les amateurs de cinéma, m'a montré clairement la grande indécision des organes de l'Etat quant à leurs réactions à la fois efficace et juste face aux menaces et perturbations intégristes.



Une des mes dernières impressions tunisiennes que j'amène avec moi, c'est la visite d'une exposition à l'occasion de l'anniversaire des forces de l'ordre tunisiennes. Elle a été organisée dans une petite salle à coté de la cathédrale sur l'avenue Bourguiba. C'est avec plaisir et enthousiasme que j'ai regardé les photos montrant une relation très amicale et jubilatoire entre les soldats et la population civile, les femmes et les hommes de Tunis, pendant la nuit du 14 janvier 2011. J'étais content de retrouver presque les mêmes images le lendemain dans un petit kiosque sous forme d'aimants que l'on peut coller sur un frigo – un petit souvenir à ramener à la maison. Cependant, une image manquait – une image importante, à savoir une photo de Mohamed Bouazizi qui par un acte interdit par l'Islam, le suicide, – qui n'avait rien à voir avec les attentats suicides islamistes – a déclenché le printemps arabe. Je suis convaincu que l'absence de sa photo ne signifie nullement une négation – peut-être même l'exact contraire.

Klaus Reinholt, Cuxhaven, le 3 juillet 2011

Photos © KAS Bureau de Tunis 2011